

Affichage Informations aux utilisateurs

Notre laboratoire est conventionné. Les professionnels qui exercent dans la société sont tous conventionnés : Pharmaciens, Médecins, Infirmiers, Techniciens de laboratoire. Il n'y a pas de dépassement d'honoraires.

Votre laboratoire pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas de non-respect du parcours de soin.

Pour tous les actes réalisés par votre laboratoire, la prise en charge des actes par la sécurité sociale nécessite sauf rares exceptions une prescription médicale.

Les actes réalisés par votre laboratoire à votre domicile, sont prises en charge par la sécurité sociale sur prescription écrite du Médecin.

Votre laboratoire doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale.

Tarif conventionnel applicable aux laboratoires de biologie médicale

В	0,27€
KB	1,92 €
PB	2,52 €
ТВ	2,52€
Majoration Nuit	22,87€
Majoration Dimanche & Jour férié	16,77€
Indemnité de déplacement agglomération de plus de 100.00 habitants	3,66€
Indemnité de déplacement autres	3,35€
Indemnité kilométrique plaine	0,38 €

La tarification des actes est conforme à la Nomenclature des Actes de Biologie Médicale fixée par décret. Ce document peut être consulté à votre demande.

Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique sera éliminé à l'issue du délai légal de conservation et/ou, sauf avis contraire de votre part formulé par écrit auprès du secrétariat, utilisé ou transféré, de manière anonyme et respectant le secret médical, à des fins scientifiques ou de contrôle qualité.

Protection des données – RGPD

Le respect de vos données personnelles* est essentiel et nous souhaitons être transparents quant aux renseignements que nous recueillons, à la façon dont nous les utilisons et à vos droits de contrôle de ces informations.

Nos systèmes de gestion répondent aux exigences des normes établies par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un ensemble de règles juridiques applicables dans l'Union Européenne.

Ainsi, vos données personnelles sont sécurisées, stockées en France ou au sein de l'Union Européenne. Ces données sont uniquement utilisées dans le cadre de notre activité et elles sont collectées lors de la création et le suivi de votre dossier médical.

Conformément au nouveau règlement, vous pouvez à tout moment faire valoir votre droit de rectification, suppression, limitation ou portabilité de vos données de nos systèmes sur simple demande, dans un délai conforme à la législation en vigueur.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à notre déléguée à la protection des données via son adresse mail : dpo@na.synlab.fr.

*Les données personnelles concernées sont votre <u>identité</u>(nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse, numéro de téléphone), <u>numéro de sécurité sociale</u> et taux de prise en charge (régime d'exonération, durée de validité des droits) pour l'édition des feuilles de soins et la télétransmission aux organismes assurant la gestion du régime obligatoire d'assurance maladie dont il dépend, l'adhésion à un <u>régime complémentaire</u>: numéro d'adhérent et taux de prise en charge, la <u>santé</u>: prescriptions, résultats et comptes rendus d'analyses, coordonnées des médecins traitants, les renseignements <u>biologiques</u>, <u>cliniques et thérapeutiques</u>, antécédents, traitements en cours, les informations relatives aux habitudes de vie avec l'accord du patient et uniquement si elles sont nécessaires à la réalisation ou à l'interprétation des examens demandés.

Les destinataires de vos données sont : le personnel de laboratoire habilité, les laboratoires auxquels sont adressés vos prélèvements pour analyse, le médecin prescripteur et ceux désignés par vos soins, les professionnels de santé chargés de réalisés des soins, les agents habilités de l'assurance maladie et complémentaire, les organismes de recherche dans la santé et organismes évaluant les pratiques de soins

Références légales :

- -Délibération n°2006-162 du 08 juin 2006 portant adoption d'une norme simplifiée relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par les biologistes à des fins de gestion du laboratoire d'analyses de biologie médicale.
- article 32 de la loi informatique et liberté.
- -Article 13 du Règlement 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En cas de besoin, vous pouvez déposer une réclamation sur notre site internet www.na.synlab.fr .

Blanquefort, le 15 Mars 2021

Xavier MERLEN

Président du Laboratoire SYNLAB Nouvelle Aquitaine